

SOLIDARITÉS

PROFESSIONS SOCIALES

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 4 janvier 2010 portant agrément de terrains de stages de formation pratique pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS), session 2010

NOR : M TSA1030009A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,
Vu le décret n° 86-1151 du 27 octobre 1986 instituant un diplôme d'Etat intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;
Vu l'arrêté du 20 août 1987 fixant les modalités de formation, les conditions d'organisation de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat intitulé « certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds » ;
Vu l'arrêté du 4 janvier 2010 portant ouverture, au titre de l'année 2010 d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds,

Arrête :

Article 1^{er}

Pour l'année scolaire 2009-2010, sur proposition du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), les établissements et services suivants sont agréés comme terrains de stage de formation pratique :

- CEJS, 10, rue des Augustines, BP 1009, 62008 Arras Cedex ;
- centre Auguste-Jacoutot, 80, route de Neuhof, 67029 Strasbourg Cedex ;
- centre Gabriel-Deshayes, Brec'h, 56404 Auray ;
- centre Jacques-Cartier, 20, rue du Vau-Méno, 22070 Saint-Brieuc Cedex 03 ;
- CESDA, 14, rue Saint-Vincent-de-Paul, 34090 Montpellier ;
- institut Paul-Cézanne, 8, rue Anne-Boivent, 35300 Fougères ;
- centre Kerveiza, 1, rue de Louvain, BP 40319, 35703 Rennes ;
- CESDA La Providence, 28, rue de la Poterne, BP 001, 61001 Alençon Cedex ;
- CESDA Richard-Chapon, 61, rue de Marseille, 33000 Bordeaux ;
- CROP Abbé-Jamet, 4, avenue de Glattbach, 14760 Bretteville-sur-Odon ;
- CRESN de Noisy-le-Grand, 60, rue E.-Cossonneau, 93160 Noisy-le-Grand ;
- CDDS de Rodez, 15, boulevard François-Fabié, 12000 Rodez ;
- CSDA Fondation Bon-Sauveur d'Albi, 1, rue Lavazière, BP 94, 81003 Albi Cedex ;
- CESDA Paulin-Andrieu, 25, rue des Trente-six Ponts, 31000 Toulouse ;
- SSEFIS, 9, avenue de Verdun, 41000 Blois ;
- IRESDA, 26, rue de l'Abbé-de-l'Epée, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle ;
- institut Plein-Vent, 40, rue Franklin, 42000 Saint-Etienne ;
- IPJSM La Persagotière, rue des Frères-Louis, 44000 Nantes ;
- IDS Le Phare, 16, rue de Kinghersheim, 68312 Illzach ;
- IJS André-Beulé, 1 bis, rue Mauté-Lelasseux, 28400 Nogent-le-Rotrou ;
- IJS de Bourg-en-Bresse, 5, rue du Lycée, BP 8, 01001 Bourg-en-Bresse ;
- IJS La Malgrange, rue Joseph-Piroux, 54140 Jarville ;
- IME La Providence, Le Village, 26190 Saint-Laurent-en-Royans ;
- INJS de Bordeaux, 25, cours du Général-de-Gaulle, 33173 Gradignan ;
- INJS de Chambéry, 33, rue de l'Epine, BP 15, 73160 Cognin ;
- INJS, 49, rue Claude-Bernard, BP 55157, 57074 Metz Cedex 3 ;
- INJS, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris ;
- institut Le Bruckhof, 7, rue de Soultz, 67100 Strasbourg ;

- institut Paul-Bouvier, route d'Alès, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort ;
- IDJS Les Gravouses, 4, rue de Barante, 63039 Clermont-Ferrand Cedex ;
- IRJS de Poitiers-Larnay, 118, avenue de la Libération, 86000 Poitiers ;
- IJS 92, 5 rue Ravon, 92340 Bourg-la-Reine ;
- CEOP, 22-24, rue des Favorites, 75015 Paris ;
- CREDA APAJH, rue Modigliani, 80008 Amiens ;
- centre de rééducation La Ressource, 97438 Sainte-Marie, La Réunion ;
- centre EPHPHETHA, route de Neuf-Château, Bel Air, 97130 Capesterre - Belle-Eau.

Article 2

Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont mention sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 4 janvier 2010.

Pour le ministre et par délégation :
Pour le directeur général de l'action sociale :
*L'adjoint au sous-directeur
des personnes handicapées,*
P. RISSELIN